VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

ARRETE PORTANT FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU PARC INTERGENERATIONNEL DES ADRECHS – BERNARD BIGOT

N° 45/26

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-21, L2212-1, L2212-2 et L2144-3,
Vu le code de la santé publique,
Vu l'arrêté n°188-25 portant règlement du parc intergénérationnel des Adrechs-Bernard Bigot, et notamment la fermeture automatique du parc en vigilance orange,
Considérant les prévisions météorologiques annonçant des vents de 100 à 120 km/h,
Considérant l'absence, à cette heure, de placement du département en vigilance orange pour vents violents,
Considérant le principe de précaution au regard des prévisions météorologiques,

ARRÊTE

Article 1er : Le Parc intergénérationnel des Adrechs Bernard Bigot sera fermé au public pour toute la journée du samedi 14 février 2026.

Article 2 : Le service technique et la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de cet arrêté, dont ampliation sera transmise à la brigade de pompier et à la caserne de gendarmerie compétentes.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 13 février 2026

MAIRIE DE LA ROQUE D'ANTHERON (B.-du-Rh.)

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission le 17/02/26 .
Publication/notification le .....

Hôtel de Ville – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON – Tél : 04.42.95.70.70 – Fax : 04.42.50.53.19
Département des Bouches du Rhône – Arrondissement d'Aix en Provence
Site internet : www.ville-laroquedantheron.fr Courriels : secretariat-general@ville-laroquedantheron.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 17/02/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AR-013-211300843-20260213-ARR_45_26_P